



Règlement Intérieur

ALSH Bourg-Blanc / Coat-Méal

Contact :

ALSH Direction : Laureen Rigaudière Gil
Créac'h Leué
29860 Bourg-Blanc

Tel : 09-64-44-10-48
Mail : bourgblanc@epal.asso.fr

Année 2021

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré par l'Association EPAL qui se situe au 10 Rue Nicéphore Niepce à Brest.

Une convention lie les deux communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal à l'Association EPAL.

Le centre est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le projet pédagogique de la structure s'appuyant sur le projet éducatif de l'Association EPAL, est construit chaque année avec l'équipe d'animation.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1 : LE PUBLIC ACCUEILLI

L'ALSH est accessible et ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 13 ans domiciliés prioritairement sur les communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal.

ARTICLE 2 : L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe se compose de sept permanents de l'association EPAL :

- Une directrice titulaire du BPJEPS LTP
- Une animatrice titulaire du BAFD
- Un animateur titulaire du BPJEPS LTP
- Une animatrice titulaire du BAFA
- Une animatrice titulaire du BPJEPS AS
- Une animatrice titulaire du BPJEPS LTP
- Un agent d'entretien et de service cantine

- Pour les mecredis , deux agents de chacune des communes sont mis à disposition : pour Bourg-Blanc l'agent permet ainsi d'assurer la liaison et la passerelle entre la halte-garderie et l'ALSH, et pour Coat-Méal l'agent permet d'assurer la continuité pour les enfants scolarisés à Coat-Méal et qui fréquentent l'ALSH.
- Des animateurs vacataires qui viennent compléter l'équipe sur les vacances.

ARTICLE 3 : JOURS D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert :

- Tous les mercredis pendant l'année scolaire, sauf mercredis fériés
- A chaque période de vacances scolaires
- En cas de faibles effectifs, l'ALSH peut ne pas ouvrir ses portes

ARTICLE 4 : LES HORAIRES D'ACCUEIL

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30 en journée complète ou en demie-journée avec ou sans repas

- ✓ 7h30-9h00 : accueil échelonné des enfants
- ✓ 9h00-9h30 : regroupement des enfants par tranche d'âges et lancement de la journée
- ✓ 10h00-11h15 : activités
- ✓ départs du matin et/ou arrivée pour le repas
- ✓ 11h30-12h30 : premier service pour les moins de 6 ans
- ✓ 12h30-13h30 : deuxième service pour les plus de 6 ans
- ✓ 12h30 : retour du repas et temps calme et/ou sieste pour les moins de 6 ans
- ✓ départs du matin et/ou arrivée des enfants pour l'après-midi
- ✓ 13h30-14h00 : retour du repas pour les plus de 6 ans et temps calme
- ✓ 14h00-15h45 : activités
- ✓ 16h00 : goûter
- ✓ 17h00-18h30 : départs échelonnés des enfants

ARTICLE 5 : TAUX D'ENCADREMENT

Un animateur pour 8 enfants pour les enfants de moins de 6 ans.
Un animateur pour 12 enfants pour les enfants de plus de 6 ans.

ARTICLE 6 : CAPACITE D'ACCUEIL DES LOCAUX

Les locaux permettent d'accueillir 34 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans , soit une capacité globale de 76 enfants .

ARTICLE 7 : HORAIRES DE FERMETURE

L'ALSH ferme ses portes à 18h30 impérativement. L'équipe d'animation vous remercie de respecter cet horaire. En cas de retard exceptionnel, vous pouvez nous avertir au 09-64-44-10-48.

INSCRIPTIONS

ARTICLE 1 : DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Afin que l'accueil de l'enfant soit validé, le dossier d'inscription doit être complété et retourné à la direction avec les pièces demandées. L'inscription ne sera prise en compte et ne sera effective qu'à réception du dossier complet.

Ces documents à remplir comportent des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant : coordonnées, autorisations, vaccinations, allergies...)

A fournir obligatoirement un certificat médical justifiant de « l'aptitude de l'enfant à être accueilli en collectivité , à la pratique d'activités sportives, et attestant des vaccinations à jour ».

Ce dossier doit être tenu à jour et vérifié chaque année, il vous est demandé de tenir la direction informée de tout changement (domicile, santé...)

Le dossier est téléchargeable via le site internet de la mairie de Bourg-Blanc.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Pour une première inscription, nous vous demandons de prendre contact avec la direction et de convenir d'un rendez-vous.

Cette rencontre permet d'échanger sur l'accueil de l'enfant, de vous expliquer le fonctionnement , de visiter les locaux et de présenter l'équipe d'animation.

Les permanences ont lieu du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.

Afin de répondre à toutes vos attentes, l'ALSH peut accueillir votre enfant à la journée ou à la demie-journée, repas inclus ou non selon vos besoins.

Vous pouvez inscrire votre enfant via le lien que vous retrouverez sur le site internet de la mairie : alshbbcm.wix.com/epal

Ou encore par mail à l'adresse bourgblanc@epal.asso.fr,

Ou par téléphone au 09 64 44 10 48.

Concernant les dates d'ouverture du lien pour les inscriptions des mercredis , vous pourrez vous connecter et inscrire votre enfant entre le 15 et le 25 de chaque mois en cours pour les mercredis du mois suivant, exemple : entre le 15 et le 25 Septembre le lien sera ouvert pour les inscriptions des mercredis d'Octobre.

Concernant les dates d'ouverture du lien pour les inscriptions des vacances , vous pourrez vous connecter et inscrire votre enfant un mois avant le début des vacances , le lien sera fermé 15 jours avant le début des vacances.

Les enfants seront inscrits par ordre d'arrivée des formulaires en ligne, avec priorité aux enfants résidant à Bourg-Blanc et Coat-Méal. Après le 25 de chaque mois, une fois les inscriptions clôturées, si vous ne résidez sur aucune des deux communes , nous vous informerons des places restantes disponibles.

ARTICLE 3 : TEMPS D'ADAPTATION

Pour toute première venue, nous vous conseillons d'effectuer un temps d'adaptation, une inscription à la demie-journée afin d'habituer votre enfant au fonctionnement de l'ALSH. Ce temps d'adaptation pourra être défini lors de votre entretien avec la direction.

ARTICLE 4 : LES SORTIES

Les enfants qui fréquentent le centre régulièrement seront prioritaires. Il sera demandé aux enfants qui ne viennent que pour la sortie de s'inscrire également sur une autre journée afin de découvrir la vie du centre.

Les horaires de départ et d'arrivée seront communiqués via le programme, Facebook et/ou affichés à l'ALSH.

Nous vous demandons de fournir un pique-nique.

SECURITE

ARTICLE 1 : ARRIVEE DE L'ENFANT

Les enfants doivent être accompagnés jusque dans l'enceinte de la structure et conduits jusqu'à un membre de l'équipe d'animation afin qu'il puisse être accueilli et que sa présence soit inscrite dans le registre .

L'ALSH se verra le droit refuser d'accueillir les enfants qui ne sont pas préalablement inscrits.

Afin de respecter le protocole sanitaire, 2 accueils distincts sont organisés , un pour les moins de 6 ans et un pour les plus de 6 ans.

Nous vous demandons de respecter ces 2 accueils et de ne pas circuler avec vos enfants dans l'une ou l'autre partie de la structure afin de limiter les contacts.

ARTICLE 2 : DEPART DE L'ENFANT

Nous vous demandons de bien vouloir venir chercher vos enfants dans l'enceinte du bâtiment, en respectant le protocole des 2 accueils.

Les enfants ne pourront être confiés qu'à une personne clairement identifiée et autorisée par les parents ou le responsable légal à venir le chercher.

ARTICLE 3 : SECURITE ET ACCUEIL

La responsable de l'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et / ou après la prise en charge de l'enfant par le personnel de l'ALSH.

ARTICLE 4 : OBJETS ET VETEMENTS

En aucun cas vous ne devez autoriser votre (vos) enfant(s) à apporter des objets d'une quelconque valeur au centre (bijoux....), cela vaut également pour les jouets. Les cartes (Pokémon) et les consoles sont interdites.

L'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.

En revanche , les doudous sont autorisés voire même fortement conseillés pour l'adaptation des plus jeunes .

Il est préférable de marquer les vêtements des enfants.

Tout vêtement prêté par l'ALSH doit être restitué propre.

ARTICLE 5 : LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Vous serez informés de tout comportement inapproprié et inadapté de l'enfant en vie en collectivité.

Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades et le personnel, mais également le matériel et les locaux.

Les règles de vie sont régulièrement revues et construites avec les enfants.

HYGIENE ET SANTE

ARTICLE 1: REFUS D 'ACCUEIL

L'ALSH se verra refuser d'accueillir les enfants fébriles, fiévreux et/ou souffrant d'une maladie contagieuse.

ARTICLE 2 : TRAITEMENTS MEDICAUX

Les traitements médicaux ne seront administrés aux enfants qu'avec une ordonnance du médecin.

Si PAI, merci de fournir une photocopie à joindre au dossier d'inscription et en échanger lors du RDV avec le direction.

ARTICLE 3:TENUE VESTIMENTAIRE

Les enfants doivent être vêtus et couverts selon les circonstances : prévoir manteau de pluie, bottes, casquette et crème solaire selon le temps ainsi qu'une gourde d'eau.

Prévoir des vêtements et des chaussures qui ne craignent pas.

Nous conseillons d'apporter du rechange.

ARTICLE 4 : TRAITEMENT

En cas de parasites (poux, lentes...) vous devez en informer l'équipe d'animation et vous vous engagez à donner le traitement adapté à votre enfant.

ARTICLE 5 : URGENCE

En cas d'urgence (maladie, accident, blessure...) ou si l'enfant montre des symptômes, l'équipe d'animation vous contactera ou préviendra le 15 si nécessaire. C'est pourquoi, nous vous demandons de transmettre des coordonnées téléphoniques à jour et d'être joignables aux heures d'ouverture de l'ALSH.

En attendant votre arrivée, l'enfant sera placé dans une pièce au calme ; en cas d'accident grave et de départ avec les pompiers, l'enfant sera accompagné.

ARTICLE 6 : PORT DU MASQUE

En raison du contexte sanitaire, le port du masque est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 ans et plus.

ALIMENTATION / ENTRETIEN

ARTICLE 1 : LES REPAS

En raison du contexte sanitaire actuel et afin de respecter la distanciation sociale, les repas sont pris à la Maison du Temps Libre, qui offre un espace plus conséquent pour accueillir les enfants.

Nous effectuons deux services :

- à 11h30 : les moins de 6 ans
- à 12h30 : les plus de 6 ans

Les repas sont livrés par une société de restauration.

Le goûter est prévu et préparé par l'équipe d'animation.

En cas de sortie, nous vous demandons de fournir un pique-nique.

ARTICLE 2 : L'ENTRETIEN DES LOCAUX

L'entretien des locaux est effectué quotidiennement par un agent d'entretien salarié de l'association EPAL.

Cet agent assure également les services de restauration du midi.

Les animateurs ainsi que les enfants participent à la vie quotidienne de la structure.

TARIFS / PAIEMENTS

ARTICLE 1 : FACTURATION

La facture vous est envoyée par mail le mois suivant la venue de votre enfant.

Merci de bien vouloir retourner le coupon accompagné de votre règlement au siège de l'association à Brest.

Il est également possible de régler par chèques vacances ou CESU.

Une adhésion à l'association vous sera demandée, la cotisation s'élève à 12 euros et est valable pour l'année.

Si besoin vous pouvez contacter la comptabilité au 02 98 41 84 09 (siège).

ARTICLE 2 : TARIFICATION

Nous appliquons une tarification au quotient familial pour les familles des communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal et un tarif pour les extérieurs.

Pour connaître le coût de l'accueil de votre enfant vous pouvez contacter la direction de l'ASLH qui vous renseignera.

Il n'est pas demandé de supplément aux familles pour les sorties (seul le pique-nique est à fournir).

Les tarifs des camps sont établis en fonction des activités proposées.

ARTICLE 3 : ABSENCES ET ANNULATION

En cas d'absence pour convenance personnelle, nous vous demandons d'en informer la direction dans un délai de prévenance d'une semaine, moyennant quoi vous serez facturés.

En cas de maladie, merci de fournir un certificat médical afin de ne pas enclencher de facturation.

TOUTE ABSENCE NON PREVENUE VOUS SERA FACTUREE.

NOS ENGAGEMENTS

- Respecter la réglementation en vigueur
- Entretien un dialogue ouvert avec vous
- Répondre à vos interrogations
- Favoriser une relation de confiance
- Assurer la sécurité morale, physique et affective de vos enfants
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de rencontres, de partage, d'échanges et d'épanouissement pour vos enfants

VOS ENGAGEMENTS

- Respecter le règlement intérieur
- Respecter les horaires
- Entretien avec l'équipe d'animation un dialogue ouvert
- Votre enfant est tenu de respecter les règles de vie de l'accueil : respect des autres, du matériel, des locaux.

Merci de conserver le règlement intérieur et nous retourner le présent coupon joint ci-dessous au dossier d'inscription.

Je soussigné(e),,
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs de
Bourg-Blanc/ Coat-Méal et m'engage à le respecter.

Date et signature

